

NESLE

ACTUS #12

MAI 2024

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE NESLE

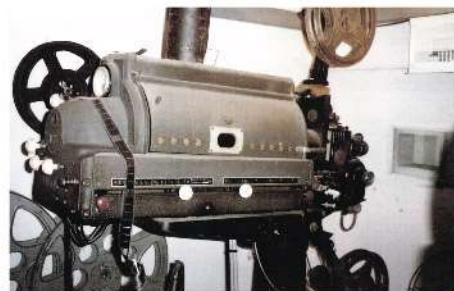


DANS CE NUMÉRO >

L'ancien cinéma devenu le Foyer rural

le Foyer Rural

Le foyer rural comme nous le connaissons actuellement était à l'origine un cinéma 'l'Electric cinéma'. C'était l'époque où la télévision n'avait pas fait son entrée dans tous les foyers neslois et tous les dimanches on pouvait assister à la traversée de la place par les spectateurs qui changeaient de cinéma pour aller voir le second film au cinéma Olympia. Pour revenir à l'Electric Cinéma qui possédait deux salles, il était



la salle de projection

Infos utiles	page 2	pages 12-13	Culture & médiathèque
Visite de Stéphane Haussoulier	page 3	pages 14-15	Retour sur la journée du 8 mai
Visite de Xavier Bertrand	page 3	page 16	Espace de vie sociale / C.C.A.S.
Zoom sur les finances	pages 4-5	page 17	Zoom sur les eaux pluviales
Urbanisme & travaux	pages 6-7	page 18	De nouveaux commerces
Vie scolaire & jeunesse	pages 8-9	page 19	Actualités sportives
Rétrospective festive	pages 10-11	page 20	Les Nuits Celtiques

la propriété de Monsieur Léon Caron. Le bâtiment, qui possédait dans son entrée une caisse centrale donnant accès à la salle par un long couloir sur la droite et au balcon par deux escaliers situés de chaque côté. Au niveau de la cabine de projection, deux autres escaliers permettaient d'accéder au premier étage composé d'une grande salle sous verrière et d'un petit appartement occupé par le responsable de la salle.

La salle principale au rez-de-chaussée était réservée au cinéma et au théâtre. Elle servait également de salle de réunion et de conférence. Dans les années 60, l'Harmonie renoua avec la tradition des opérettes. Comme pendant la guerre, les neslois musiciens se mirent en scène pour jouer et chanter dans deux opérettes : Mam'zelle Nitouche et La Mascotte. Un succès qui alla de Roye à Albert avec une représentation unique à Cysoing dans la banlieue de Lille.

Durant cette même période, la salle était le lieu de soirées dansantes. Le bal de la Saint Sylvestre se déroulait sur deux niveaux, avec un orchestre moderne au rez-de-chaussée et un orchestre musette à l'étage.

Le développement de Nesle dans les années 60 amena la municipalité de l'époque à envisager un temps la construction d'une salle des fêtes car la nécessité de trouver un lieu pour se rassembler se faisait petit à petit sentir. Un projet prévoyait même, lors de la construction de l'école maternelle, rue Denis Longuet, de réaliser cette salle au-dessus avec un accès direct par le boulevard des Remparts. Aussi, dans les années 70, la ville décida finalement de racheter l'Electric Cinéma pour le transformer, après une mise aux normes, en Foyer Rural. 50 ans après, cette salle reste aujourd'hui un lieu de rassemblement pour les Neslois.

INFOS UTILES

PERMANENCES DU MAIRE

Monsieur le maire, ou un de ses adjoints, assurera des permanences sans rendez-vous en Mairie de 18h à 19h les :

■ lundi 3 juin

■ lundi 17 juin

■ lundi 1^{er} juillet

■ lundi 2 septembre

■ lundi 16 septembre



POINT SUR LA FIBRE

Comme vous avez pu le constater depuis plusieurs semaines, les entreprises déléguées par Somme Numérique réalisent l'installation du raccordement à la fibre. La commercialisation est prévue pour décembre 2024. Des réunions d'informations seront réalisées à partir de septembre.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES LE 9 JUIN 2024

Les bureaux de votes situés au foyer rural, place du Général Leclerc seront ouverts de 8h00 à 18h00.



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Avec les prémices du printemps, les frelons asiatiques sont déjà à l'ouvrage et fondent leurs nids. Sans prédateurs, leur expansion sur notre territoire est un fléau pour les apiculteurs et la biodiversité locale. Un nid peut contenir plusieurs milliers d'individus et bien que peu agressifs, ils peuvent attaquer en masse au moindre danger pour leur colonie. Ne surtout pas s'aventurer à essayer de détruire soi-même leur habitat, mais faire appel à un spécialiste.



Le Conseil Départemental de la Somme a mis en place une aide aux particuliers pour la destruction de nids de frelons asiatiques. L'aide s'élève à 50% du coût TTC de la destruction et est plafonnée à 80 €. La destruction doit avoir lieu entre le 12 mars et le 31 décembre 2024 et doit être effectuée par une entreprise déclarée en préfecture (la liste est disponible en mairie).

Parole aux élus de la liste "Ensemble pour les enjeux de demain"

Nous nous associons à la mairie en remerciant Monsieur le Maire et la municipalité pour avoir donné un avis favorable à la proposition de Monsieur Dassonville qui consistait à ériger une stèle en hommage aux Résistants Neslois qui a été inaugurée lors de la cérémonie du 8 mai.

Eliane Carlier, Philippe Ledent, Virginie Morin et José Rioja

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN VISITE À NESLE

Le 22 février dernier, le président du Conseil départemental de la Somme Stéphane Haussoulhier s'est rendu dans notre commune. Dans un premier temps, le président du département a échangé sur la construction du nouveau centre de secours et d'incendie avec le Maire et le commandant des pompiers neslois



Luc Boulongne. Ensuite, ils se sont rendus à côté de la gendarmerie route de Ham, afin de visualiser le lieu d'implantation de la prochaine caserne dont le début des travaux est prévu pour début 2025.

Puis dans un second temps, le maire et conseiller départemental Frédéric



Demule a présenté au président du département les futurs aménagements du canal Seine-Nord Europe et lui a notamment exposé où sera construit le futur port intérieur de 90 hectares. Cette présentation s'est faite en présence de nombreux élus dont le président de la Communauté de Communes José Rioja.



XAVIER BERTRAND EN RÉUNION À NESLE

Le jeudi 4 avril dernier, le président de région Xavier Bertrand était présent en mairie de Nesle afin de présider le deuxième Comité syndical des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe, en présence notamment du Maire - Conseiller départemental Frédéric Demule et du président de la Communauté de Communes José Rioja.

Cette structure, jugée nécessaire par la région Hauts-de-France et les territoires concernés, est chargée de la gestion domaniale et patrimoniale, de conduire les études de conception. Elle est aussi en charge de porter

la construction, l'aménagement et l'exploitation des 4 ports intérieurs adossés au Canal Seine-Nord Europe dont celui de notre territoire. Dans ce cadre, notre maire a été élu vice-président en charge du port intérieur de Nesle au sein de cette structure.



ASSEMBLÉE DES ANCIENS POMPIERS

Le 19 mars dernier, s'est déroulée au foyer rural de la commune, l'assemblée générale des anciens sapeurs-pompiers du groupement Est et Centre du département de la Somme. Le président Claude Durlot a remercié très chaleureusement le maire pour sa présence et son accueil. À cette occasion, les anciens sapeurs-pompiers ont également visité la caserne des pompiers.



CONTACTS UTILES

- Vous pouvez **rencontrer les adjoints** sur rendez-vous en contactant le standard de la mairie au 03 22 88 49 70
- Pour paraître dans la rubrique **état civil**, vous pouvez nous contacter par mail : etatscivil@ville-nesle.fr
- Vous pouvez prendre contact avec la **police municipale** par mail : police@ville-nesle.fr
- Pour connaître la **pharmacie de garde** la plus proche, contactez le 32 37

DES RÉSULTATS 2023 TRÈS SATISFAISANTS, MALGRÉ LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Avant le vote du budget primitif pour l'année 2024, le compte administratif de l'année 2023 a été présenté et voté le mercredi 10 avril dernier.

L'exercice budgétaire 2023 s'est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 771.310,95 €.

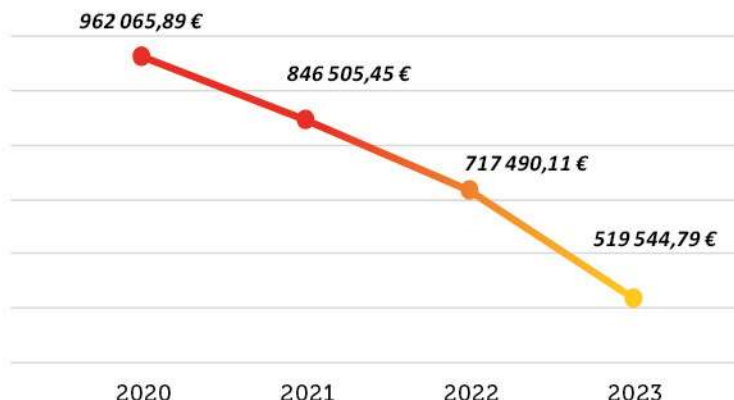
Par ailleurs, l'an dernier la commune a maintenu un investissement fort à hauteur de 1.638.400,46 €.

À noter : un résultat cumulé reporté de 2023 de 5.882.356,89 € en fonctionnement et un virement à la section d'investissement de 4.397.367,00 €.

> Ces résultats montrent que la gestion municipale permet de conserver des possibilités d'investissements. C'est une véritable satisfaction d'autant que le contexte économique avec une inflation forte a impacté les collectivités et que la commune a perdu 137.000 € de dotations et compensations de l'Etat.

UN POINT SUR LA DETTE : LA VILLE POURSUIT SON DÉSENDETTEMENT

	Capital restant dû au 31 décembre
2020	962 065,89 €
2021	846 505,45 €
2022	717 490,11 €
2023	519 544,79 €



La dette de la commune a diminué de 46% depuis le début de la mandature. Elle est au plus bas depuis 2015. Au 1^{er} janvier 2024, la capacité de désendettement de la commune est inférieure à 1 an. C'est un excellent ratio.

2024 : LES TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE N'AUGMENTENT PAS !

0%
d'augmentation
d'impôt communal

En 2024, comme depuis le début de la mandature, le Conseil municipal sur proposition du Maire, a décidé de ne pas toucher aux taux d'imposition.

Attention : Malgré la décision de la municipalité de ne pas augmenter les taux communaux, vos impôts fonciers seront plus élevés en 2024. En effet, l'État a décidé une hausse de 3,9% des bases (valeurs locatives) qui servent au calcul de la taxe foncière.

LE BUDGET PREVISIONNEL 2024

Le budget primitif pour l'année 2024 a été voté à l'unanimité le mercredi 10 avril dernier. Il s'équilibre à 13.368.692,85€, qui se répartissent de la manière suivante :

DÉPENSES		RECETTES		
Fonctionnement	Investissement	Dotations et subventions	Fiscalité	Autofinancement et autres
8.319.913,89 €	5.048.778,96 €	1.034.872,00 €	1.511.510,00 €	10.822.310,85 €
Dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune : activités des services, actions sociales, activités scolaires et périscolaires, soutien aux associations, entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et des voiries, achat d'énergie, salaires des agents...	Dépenses nécessaires à la construction, l'amélioration, la valorisation du patrimoine communal (modernisation des équipements, travaux de voirie, acquisition de matériels, de mobiliers, de véhicules...)	Dotations : recettes versées par l'État. Subventions : recettes qui proviennent de nos partenaires (l'Europe, l'État, la région Hauts-de-France, le département de la Somme, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme) pour accompagner les actions menées par la municipalité.	Recettes des différentes taxes : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises, taxe sur les pylones électriques...	Excédent cumulé des budgets précédents (Fonds de roulement), immobilisations financières, ventes diverses, concessions cimetières, redevance d'occupation du domaine public, revenus des locations...

Pour 2024, le budget d'investissement est très ambitieux avec plus de 5 millions d'euros. Oui, la situation de la commune est saine : la maîtrise des charges (malgré l'augmentation des coûts des matières premières, fluides...) et la réduction de la dette permettent de maintenir un programme d'investissement important. Certes, la conjoncture et les "tracasseries" administratives entraînent parfois des retards dans la réalisation des projets, mais Nesle conserve une capacité à investir.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS VOTÉS POUR L'ANNÉE 2024 :



• MAISON DES SOLIDARITÉS : 1,55 MILLION

Construction d'une maison des solidarités, d'une salle annexe, d'une aire de jeux et d'un jardin public à la place de la maison du docteur Fernet et du commerce Minard qui ont été déconstruits au 1^{er} trimestre 2024.



• VOIRIES NEUVES : 1,56 MILLION

Suite aux travaux de déconnexion des eaux pluviales (1,6 million d'euros) portés par la Communauté de Communes, la mairie va réaliser la réfection complète de la rue des Résistants, de la rue Blondel de Nesle, de la rue Germaine Vallet, de la dernière partie de la rue Marie Curie, de l'impasse Léonce Leroy et du parking face au collège.

• Effacement des réseaux rue et Faubourg Saint-Nicolas	132 000 €
• Construction d'un pumptrack proche du city-stade (espace de glisse pour vélos, trottinettes et rollers)	120 000 €
• Réfection partielle de la rue Saint-Nicolas et de l'avenue Foch	110 000 €
• Démolition de la maison Défossé et de l'ancien commerce Martel pour créer des parkings	94 500 €
• Enfouissement des réseaux, route de Ham	87 500 €
• Rénovation de la chapelle Notre-Dame de Bon-secours	80 000 €
• Extension de la vidéo-protection avec l'achat de 10 à 12 caméras	45 000 €
• Sécurisation et mise aux normes des passages piétons	35 000 €
• Réfection d'une partie de la cour de l'école maternelle avec une déconnexion des eaux pluviales	31 000 €
• Acquisition d'un système d'alerte et de sécurité pour l'école maternelle	22 000 €
• Remplacement du sol d'une salle de classe à l'école élémentaire	17 000 €
• Acquisition foncière (6/8 place du général Leclerc)	14 600 €
• Achat de mobiliers urbain et bâtimentaire	14 500 €
• Achat d'une saleuse	14 100 €

liste non exhaustive

URBANISME & TRAVAUX

UN POINT SUR L'ADRESSAGE

Pour rappel, la mairie ne fait qu'appliquer la loi 3 DS du 21 février 2022 qui oblige toutes les communes de France à réactualiser et mettre aux normes l'adressage. Cette obligation traduit la volonté de l'Etat d'améliorer les services rendus aux citoyens.

En effet, la finalité de cette action d'ampleur nationale, est la création d'un répertoire unique et officiel afin de permettre une meilleure efficacité et réactivité pour les services publics (sapeurs-pompiers, gendarmerie, direction des finances publiques, réseaux, fibre...) et les partenaires privés (fournisseurs d'énergie, livraisons sur une localisation précise).

La règle : une adresse, c'est une plaque avec un nom de rue à chaque extrémité de la voie (sens du centre-ville vers l'extérieur) et un numéro sur chaque

habitation (pair à droite, impair à gauche). Aussi, le réseau téléphonique en cuivre sera hors service avant 2030 et remplacé par la fibre optique dont l'abonnement est conditionné à une adresse précise et complète.



À Nesle, sur 1243 adresses recensées :

- 91 numéros seront changés pour assurer la cohérence de la numérotation
- 101 numéros seront officialisés (habitations ou entreprises dont le numéro n'était pas officiel)

- 285 numéros seront apposés (ne sont pas présents sur les habitations aujourd'hui)

La base locale des adresses sera publiée au niveau national courant juin et deviendra officielle ; les services publics pourront ainsi en prendre connaissance notamment la poste.

Les administrés recevront dans leur boîte aux lettres, le numéro correspondant ainsi qu'un certificat de numérotage. À charge pour eux de procéder à la pose sur la façade à droite de leur habitation ou sur un pilier de clôture (la pose sur la boîte aux lettres n'est pas recommandée sauf cas particulier).

Les personnes rencontrant des difficultés ou ayant besoin d'un conseil pourront contacter la mairie au 03 22 88 49 70.

Le coût de l'adressage pour la commune est de 20.000 euros TTC.

TRAVAUX DE VOIRIE

■ D'importants travaux de voirie seront menés dans plusieurs rues cette année : rue des Résistants, rue Blondel de Nesle, impasse Léonce Leroy, rue Germaine Vallet et rue Marie Curie. Le parking en face du collège sera aussi renforcé et aménagé. Ils comprennent la réfection complète de la chaussée et des trottoirs ainsi que le remplacement des bordures (dans le style de la rue Marie Curie en 2023). Montant estimé des travaux : 1.522.000€ TTC. Ces travaux font suite à un gros programme de déconnexion des



eaux pluviales qui n'arriveront plus à la station de dépollution mais infiltrées sur place dans des bassins fermés ou ouverts. Ces travaux sont menés par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

■ À noter que dans le cadre de l'entretien des chaussées, la rue du Faubourg Saint Nicolas et l'avenue Foch vont faire l'objet de purges ponctuelles et d'un revêtement général pour un montant de 110.000€ TTC.

■ Enfin nous poursuivons le programme de mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite) des passages piétons notamment dans la rue du Faubourg Saint Léonard.



MAISON DES SOLIDARITÉS

PHASE 1 : LA DÉCONSTRUCTION

La commission d'appel d'offres (C.A.O) s'est tenue le 6 décembre 2023 pour l'ouverture de la phase 1 (déconstruction) du projet de la Maison des Solidarités, la création d'une salle associative ainsi que la création d'un parc (à la place de l'ancienne maison de Monsieur et Madame Fernet).

Cette première phase de travaux (déconstruction) s'élève à 154.440€ TTC avec un reste à charge communal de 30.888€ après subventions et remboursement de la T.V.A. La signature du marché "démolition/déconstruction" a été actée le 18 décembre 2023.

La phase déconstruction s'est déroulée en trois parties : 1 • Le désamiantage. | 2 • Le curage : action de sélectionner, trier et

enlever les différents matériaux : plâtre, bois, fenêtres, moquette... afin de délivrer une structure nue avant démolition des murs. | 3 • La démolition et déconstruction des bâtiments.

Le désamiantage s'est terminé le 13 février, le curage le 8 mars et la démolition/déconstruction le 2 mai dernier. Les travaux se sont parfaitement déroulés et ont été effectués avec professionnalisme de la part de l'entreprise sélectionnée : la société Lhotelier de Longueau.

La phase 2, la plus importante, celle de la reconstruction, commencera après l'obtention du permis de construire (permis déposé le 16 janvier 2024).



le futur projet



avant la démolition



pendant la démolition



Retrouvez le diaporama
de la déconstruction
en scannant ce QR Code :



ou inscrivez
dans votre
barre adresse
internet
youtu.be/tF1n_oTVXRE
(sans les www.)

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

La partie en tranchée est terminée dans la rue des Champs, la rue du Faubourg Saint Marcoult, la rue du Général de Gaulle et la route de Ham. Prochainement, place à la pose de nouveaux candélabres équipés de Led. Nous sommes en attente de l'intervention d'Enedis et d'Orange afin d'enlever les câbles aériens et de

supprimer les poteaux. Le coût de ces travaux est de 1.064.129€ avec un reste à charge pour la ville de 461.628€. Le programme 2024 a été inscrit au budget pour la somme de 132.000€ et concerne l'effacement des réseaux (les câbles seront fixés sur les façades) pour les rues Saint Nicolas et Faubourg Saint Nicolas.

VIE SCOLAIRE & JEUNESSE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La découverte et la pratique des Arts du cirque sont le fil rouge du projet annuel de l'école élémentaire les Nymphéas.



Depuis le 21 mars, Maurin, l'intervenant cirque de l'école *Cirqu'Onflexe*, fait découvrir et pratiquer aux élèves différents Arts du cirque pendant une heure chaque semaine. Jonglerie, équilibre, jeux de scène et autres activités sont au programme. Ce projet se clôturera par la réalisation d'un

spectacle présenté aux familles à la Nouvelle Scène le 21 juin.

Lundi 11 mars 2024, les élèves de CP de l'école élémentaire se sont rendus à Amiens pour découvrir l'école de cirque *Cirqu'Onflexe* ainsi que tous les agrès non transportables tels que le trapèze et le trampoline. Après un pique-nique, ils sont allés au zoo d'Amiens.



Jeudi 14 mars, ce sont les CE2 qui se sont rendus sur Amiens. Cette journée a



permis à nombre d'entre eux de découvrir les transports en commun tels que le train ou le bus de ville. Le matin, visite découverte du musée de Picardie. Puis, comme pour les CP, découverte de l'école de cirque *Cirqu'Onflexe*. Le lendemain, ce sont les CE1 qui ont pu vivre la même journée que les CE2.

DES VACANCES OCCUPÉES GRÂCE AUX TICKETS SPORTS

Les vacances de février et de printemps ont été animées par l'opération "tickets sports". En effet tous les jeunes de 8 à 16 ans peuvent profiter gratuitement d'activités sportives et ludiques par l'intermédiaire des associations et clubs Neslois.

Si durant les vacances de février, les jeunes sont venus moins nombreux,

les vacances de Printemps ont remporté plus de succès. L'animateur sportif de la ville Thomas Ancel a pu constater un regain d'inscriptions lors des différentes activités en soulignant que le club de cyclisme et le club de judo avaient accueilli une quinzaine d'enfants non licenciés à ces deux activités.

Souhaitons que ces journées de découvertes offertes par les opérations "tickets sports" puissent donner l'envie aux jeunes de pratiquer régulièrement une activité sportive.

Les prochains tickets sports se dérouleront du 5 au 23 août avec des journées réservées aux 8/12 ans et d'autres aux 12/16 ans.





ÉCOLE MATERNELLE

Pour faire suite à la fresque effectuée à l'école élémentaire l'an dernier, la municipalité a proposé de réaliser également une fresque à l'école maternelle.

C'est Shanaël Art qui est venue la semaine du 25 mars mener un atelier avec les élèves autour de l'œuvre de Claude Monet « Les coquelicots ».

Shanaël s'est ensuite mise en action pour créer l'œuvre qui orne maintenant le mur de la cour. L'équipe enseignante et les élèves la remercient pour cette création graphique.



Afin de poursuivre ce travail autour des coquelicots, les élèves ont replanté des coquelicots dans la cour et réalisé des productions plastiques à l'aide de



bouteilles recyclées qui viendront décorer la grille de l'école. Ils ont également participé à un atelier Origami sur le même thème avec Maître TBI dans le cadre des 30 ans de la médiathèque et de la semaine de résidence de l'artiste.

De nouvelles roues ont fait leur arrivée dans la cour de l'école, pour le plus grand plaisir des enfants.

Quelques nouvelles des vers de terre : les enfants continuent de s'occuper de leur lombricomposteur et de donner à « manger » à ses habitants. « C'est génial de les voir grandir ! »



L'ALSH PENDANT LES VACANCES D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Durant les deux périodes de vacances (Février et Printemps) 2024, environ 35 enfants ont fréquenté les Accueils de Loisirs. Lors des vacances d'Hiver, les enfants ont pu participer à différents ateliers (activités manuelles, cuisine...), une sortie au cinéma, une veillée pour les plus grands et une veillée jeux de société avec les parents.

Une journée carnaval avec un défilé a



été également organisée. Lors des vacances de Printemps, le thème Princesse et Chevalier était à l'honneur. Les enfants ont pu laisser libre court à leur imagination lors des différentes activités manuelles (bouclier, catapulte, flèche porte prénom, muguet, fer à cheval...). La première semaine les enfants ont pu s'exercer à l'équitation et participer à une chasse aux trésors organisée par l'association «Les chevaliers du Fénix» et sont allés voir une pièce de théâtre à Roye.

Durant l'année, les enfants ont participé à des moments d'échanges avec les résidents de l'Ehpad de Nesle ainsi qu'avec les membres de l'association «Différents mais pas que». Durant plusieurs mercredis, les enfants et les résidents ont pu participer à des ateliers Cirque, Musique et Gym Cognitive.

A noter que l'Accueil de Loisirs de l'été sera ouvert du 8 juillet au 30 août 2024.

Vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner pour inscrire votre/vos enfant(s) auprès de Frédéric au 06 07 23 84 01 ou par mail : direction.nesle@leolagrange.org.

Inscription à la semaine, tarification selon le Quotient Familial de la CAF.



RÉTROSPECTIVE FESTIVE

LE REPAS DES AÎNÉS 2024

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le dimanche 28 janvier à la Nouvelle Scène pour la deuxième année consécutive. Entouré de ses conseillers municipaux, de ses adjoints et des membres du C.C.A.S., le maire Frédéric Demule a accueilli les aînés venus encore plus nombreux que les années précédentes. Les jeunes du Centre Social de l'Est



Retrouvez le diaporama de cette journée en scannant ce QR Code :



ou inscrivez
dans votre
barre adresse
internet
youtu.be/OCi_iv_Ck74
(sans les www.)



de la Somme étaient également présents pendant toute la journée. À noter cette année la présence de résidents de la Résidence du Parc de Nesle. L'ambiance était festive, le repas gastronomique et les danses endiablées ! Ces moments de partage et de convivialité entre les différentes générations mettent des étoiles dans les yeux des aînés Neslois. Le rendez-vous est fixé pour l'an prochain...

LA FOIRE D'OCULI

Cette année, la foire d'Oculi s'est déroulée le premier week-end du mois de mars. Tout était réuni pour que cette traditionnelle fête Nesloise soit réussie mais malheureusement la météo en a décidé autrement. Malgré tout, la ferme pédagogique présente à nouveau cette année a fortement intéressé les petits, ravis de pouvoir caresser les animaux. Par ailleurs les attractions foraines installées sur les Remparts ont fonctionné le week-end ainsi que le mardi et le mercredi.



ACCUEIL DES NOUVEAUX NESLOIS



La municipalité a convié le vendredi 16 février les nouveaux habitants de la commune à une réunion de présentation de la ville, de ses services et des activités possibles.

Un moment d'échange dans la convivialité afin de leur souhaiter la bienvenue.

FÊTES DE PÂQUES

Le rendez-vous était pris le 30 mars pour un après-midi festif à la Résidence du Parc à destination des petits et des grands. C'était sans compter sur de nouvelles règles vigipirate et une météo à nouveau contrariante...



Les enfants ont donc participé à un après-midi récréatif à la Nouvelle Scène.



Au programme : maquillage, jeux de société avec les jeunes du Centre social, activités plastiques et découvertes autour des animaux de la ferme. Un goûter avec de la brioche et du chocolat chaud a accompagné la distribution des sacs surprises contenant des chocolats.



Les aînés, quant à eux, ont reçu la visite des élus venus avec également des



surprises. En effet, chacun s'est vu remettre une jolie primevère colorée, un paquet d'œufs en chocolats et ils ont pu assister à un spectacle du *Ch'ti Benjamin* avec des chants de Bourvil et autres chanteurs de l'époque. Cet après-midi a pu être réalisé grâce à la participation financière de :



À VOS AGENDAS...

vendredi

31

MAI

> Fête des voisins
cour de l'école
Les Nymphéas

week-end

15 & 16

JUIN

> Ball-trap des
Sapeurs-Pompiers
à Hombleux

dimanche

30

JUIN

> Fête de la Saint Pierre
et brocante
Résa : 06 74 64 03 30

dimanche

14

JUILLET

> Festivités
du 14 juillet

dimanche

1^{er}

SEPTEMBRE

> Libération
de la ville de Nesle

samedi

14

SEPTEMBRE

> Forum
des Associations

CULTURE & MÉDIATHÈQUE

L'HARMONIE FÊTE SA SAINTE PATRONNE

Le dimanche 11 février dernier, les membres de l'harmonie de Nesle ont fêté la Sainte Cécile, la patronne des musiciens. Ils ont d'abord participé à une messe en musique bien-sûr en la collégiale Notre-Dame, puis ils ont déposé une gerbe devant le monument aux morts en hommage aux musiciens décédés.



Ensuite, ils se sont réunis dans le foyer rural afin de jouer plusieurs morceaux et de mettre à l'honneur deux d'entre eux. En effet, le président Philippe Delefortrie et le maire Frédéric Demule

ont remis une médaille et un diplôme pour leur investissement musical depuis de nombreuses années à Florence Debray et Thibault Cardon.



À VOS AGENDAS...

samedi

25

MAI

> Guinguette
Médiathèque

dimanche

04

JUIN

> Quatuor TANA
Nouvelle scène

dimanche

23

JUIN

> Kermesse
Parc de la Médiathèque

1994-2024 : LA M

Les événements et animations autour des 30 ans de la médiathèque s'enchaînent.



Voici un retour en images sur les cinq premiers mois avec en janvier, la soirée pyjama/popcorn pour la nuit de la lecture ; en février Erotico'Conte et la soirée jeux de société ; en mars la conférence gesticulée ; en avril la résidence de l'origami by TBI et enfin le spectacle MOB du 4 mai.



Ce programme bien chargé continue : deux nouvelles dates sont à retenir pour la suite des festivités.

- Samedi 25 mai, à partir de 20 heures, une belle soirée en perspective s'annonce avec une ambiance guinguette assurée par le chanteur et comédien Julien Huet : accompagné de sa guitare et de son accordéon, Julien reprendra

ÉDIATHÈQUE FÊTE SES 30 ANS !

les standards de Brassens avant de nous offrir un florilège de chansons françaises.



• Dimanche 23 juin, une kermesse investit le parc voisin de votre médiathèque ! Jeux picards, spectacle « Rap'conte ta mère » par Corentin Soleilhavoup, cirque avec « M & moi » un spectacle Hors les murs de la Nouvelle Scène et Maître TBI en guise de clown. Un moment de détente à venir partager en famille !



Le fil rouge annoncé dans le bulletin précédent a fait son apparition. C'est un puzzle de 210 pièces de 2,10m sur 1m, conçu spécialement pour l'anniversaire des trente ans. Celui-ci se dévoile petit à petit, puisqu'à chaque passage d'un lecteur, une pièce est placée. À venir découvrir et compléter aux heures d'ouverture.



Pour avoir le détail des dates et des animations vous pouvez nous suivre sur la page facebook de la médiathèque et sur la page : <https://mediathèques-santerrehautesomme.c3rb.org/>

N'hésitez pas à venir nous rendre visite aux horaires d'ouverture :

mardi 16:00>18:00
mercredi 10:00>12:00 14:00>18:00
vendredi 10:00>12:00 16:00>18:00
samedi 09:00>12:00



JOURNÉES DES ESPACES FORTIFIÉS

Dans le cadre de ses journées des espaces fortifiés, l'Office de tourisme - Destination Santerre Haute Somme a organisé une balade autour des fortifications de Nesle le dimanche 28 avril. Si le soleil jouait à cache-cache avec les nuages, la matinée fut miraculeusement sans pluie. Une aubaine pour la vingtaine de personnes présente qui a écouté avec grand intérêt les explications de la guide Flora Devillers et de notre Neslois Thierry Foulon pendant plus de 2 heures.



RETOUR SUR LA JOURNÉE DU 8 MAI



LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Dans le cadre des commémorations du 79^{ème} anniversaire de la victoire des Alliés le 8 mai 1945, la municipalité a fait ériger une stèle sur le parvis de l'Hôtel de Ville, et a édité un ouvrage historique relatant la vie et les actions des Résistants neslois pendant la Seconde Guerre mondiale. Deux œuvres afin de ne pas oublier notre passé, et transmettre le devoir de mémoire aux nouvelles générations.



UN VIBRANT HOMMAGE

À l'initiative de Monsieur Pierre Dassonville, un Neslois qui a connu l'exode de 1940, ces deux actions (*lire « le devoir de mémoire »*) viennent ainsi rendre un hommage légitime pour ces hommes et ces femmes simples et ordinaires mais au courage extraordinaire, qui se sont engagés pour une idée qu'ils jugeaient plus grande qu'eux : celle d'une « France libre ».



Le cortège au départ du parvis de l'Hôtel de ville était composé des élus, des gendarmes, des anciens combattants, des membres de l'association *Centre de Mémoire et d'Histoire de la Déportation et de la Résistance de la Somme*, des pompiers, des musiciens de l'harmonie et de la batterie fanfare et de la population venue nombreuse.

Après un dépôt de gerbes au cimetière puis au monument aux morts, tous se sont dirigés vers la mairie pour écouter le discours du maire et conseiller

départemental, Frédéric Demule ainsi que celui très émouvant de Pierre Dassonville.



Après l'inauguration, les enfants présents ont déposé un bouquet à la lecture de chaque nom de résistant inscrit sur la stèle avant de chanter *La Marseillaise* et *Le chant des partisans* accompagnés par les musiciens.

L'exposition organisée par l'association *Centre de Mémoire et d'Histoire de la Déportation et de la Résistance de la Somme* a reçu de nombreuses visites.



RETOUR EN IMAGES SUR CETTE JOURNÉE CHARGÉE EN ÉMOTION



DEUX OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA MUNICIPALITÉ ET PIERRE DASSONVILLE

- Nesle, ville martyre :
Honneur aux résistants neslois
1940-1945
- L'évacuation d'un écolier Neslois
en 1940

Ces deux ouvrages sont disponibles
gratuitement en mairie de Nesle.
N'hésitez pas à venir les demander.
Ils seront également disponibles à
la médiathèque Georges Brassens
et remis aux écoles et au collège
Louis Pasteur.



I C.C.A.S. / ESPACE DE VIE SOCIALE

UNE AIDE ALIMENTAIRE QUI N'EN A PAS L'AIR

Le Centre Social Est Somme lance l'épicerie solidaire itinérante *Le p'tit coup de pousse*. Le véhicule aménagé chargé de denrées alimentaires et de produits d'hygiène parcourra les routes de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. L'épicerie solidaire vient compléter l'aide alimentaire déjà en place sur le territoire et permettra d'aller vers les publics isolés dans les villages. Ce projet est soutenu par le C.C.A.S. de la ville.

Ce service permettra aux personnes ayant des difficultés financières d'acheter des produits de qualité, locaux



et BIO au prix maximum de 30% de leur valeur marchande. Le public bénéficiaire est très varié : personne à la recherche d'un emploi, familles monoparentales, travailleurs pauvres, étudiants, retraités...

Les conditions d'accès sont diverses : avoir un reste à vivre correspondant au critère défini par le conseil administration du Centre Social, avoir un projet personnel à réaliser, compléter un

dossier avec un travailleur/intervenant social qui sera présenté devant une commission d'accès.

L'épicerie est également un lieu d'échange, d'écoute et qui permet de bénéficier de divers ateliers : cuisine, gestion de budget, estime de soi...



Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Épicerie solidaire itinérante

06 49 11 70 30

Centre Social Est Somme

03 22 37 00 22

Espace de Vie Sociale

03 23 81 01 63

PLANNING DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE

Vendredi 7 juin de 10h à 12h

Origami

5€

Vendredi 14 juin de 10h à 12h

Atelier «Ma trousse de secours huile essentielle » et fabrication d'un stick respiratoire

10€

Mardi 18 juin de 10h à 12h

Art floral - Thème : «Gâteau fleuri rectangle»

15€

Mardi 23 juillet de 10h à 12h

Art floral - Thème : «Cadre en fleurs séchées»

15€

PERMANENCES CROIX-ROUGE VESTIBOUTIQUE

06 72 00 06 89 - UL du Pays Neslois

les mercredis de 13h30 à 16h30

■ 5 et 19 juin ■ 3, 17 et 31 juillet ■ 28 août

■ 11 et 25 septembre ■ 2, 16 et 30 octobre

PERMANENCES RESTOS DU CŒUR

06 29 51 01 21

les jeudis de 13h30 à 15h30

■ 30 mai ■ 13 et 17 juin ■ 11 et 25 juillet

■ 5 et 19 septembre ■ 3 et 17 octobre

PERMANENCES C.C.A.S.

03 22 88 49 75 - Espace de vie sociale

les mercredis de 14h00 à 16h00

■ 19 juin ■ 17 juillet

■ 18 septembre ■ 16 octobre

LA DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme a pris la compétence « Assainissement » en 2019. Depuis, elle a investi environ 5 millions d'euros dans la gestion patrimoniale de ses réseaux de collecte.

En ce qui concerne notre ville, après une première campagne réalisée par la mairie entre 2016 et 2018 pour un investissement important d'1 million d'euros, puis des travaux réalisés par l'intercommunalité l'an dernier pour 660.000€, la Communauté de Communes engage cette année un nouveau programme de 1,3 million d'euros HT afin de poursuivre la déconnexion des eaux pluviales.

Pour rappel, Nesle est collectée en grande partie par un seul et même réseau de collecte dit *unitaire* ou vulgairement *tout-à-l'égout*. Ce réseau réceptionne à la fois les eaux usées issues des habitations,

ainsi que les eaux de pluie (eaux des toitures et des voiries). Cependant, cette ancienne doctrine de collecte entraîne de lourdes conséquences environnementales et d'exploitation.



En cas de très fortes pluies, les réseaux trop pleins sont amenés à déverser des eaux brutes non traitées dans l'environnement afin de garantir la capacité de traitement de la station d'épuration. La proportion de réseau unitaire sur notre commune étant encore conséquente, ces déversements trop fréquents ne respectent pas la réglemen-

tation en vigueur. De ce fait, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) nous oblige à mettre en œuvre un programme d'actions afin de retrouver une situation normale et réglementaire. Par conséquent, la Communauté de Communes lance une nouvelle opération pour être en conformité en matière d'autosurveillance. Aussi, il est à préciser que ces travaux permettront de débloquent les projets d'urbanisme et de développement économique sur Nesle et son territoire.

Afin de cibler au mieux les zones nécessitant des investissements, la CCES a réalisé diverses études avec une modélisation du fonctionnement du réseau selon divers scénarios pluviométriques. Six zones prioritaires ont été identifiées lors de ces études. Un marché public a donc été publié en ce sens et c'est l'entreprise Balestra TP qui a été retenue. Les travaux ont débuté en mars dernier.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

Les six zones de travaux représentent 38.210 m² de surface active déconnectée, soit 28% supplémentaires de la surface active communale. S'ajoutent à ce programme, les premiers travaux réalisés de 2016 à 2018 pour 50.047 m². Au total, ce seront donc 88.257 m² déconnectés soit 64% de la surface communale.

ZONE 1 : Agrandissement du bassin d'infiltration existant pour y envoyer les eaux de voirie des rues Charles de Gaulle, des Résistants, Blondel de Nesle, du D^r Camille Gautier et du boulevard Pasteur.

- Déconnexion de 17.515 m²

ZONE 2 : Mise en place d'un réseau dédié aux eaux pluviales donc séparatif sur la rue Germaine Vallet, ainsi que la création d'un bassin d'infiltration enterré.

- Déconnexion de 2.350 m²

ZONE 3 : Mise en place d'un réseau dédié aux eaux pluviales donc séparatif

pour la rue des résistants et le boulevard Pasteur, ainsi que la création d'un bassin d'infiltration enterré.

- Déconnexion de 4.050 m²

ZONE 4 : Mise en place d'un réseau dédié aux eaux pluviales donc séparatif pour une partie de la rue Sainte Marie Namuroy et de la rue Saint Nicolas, ainsi que la création d'un bassin d'infiltration enterré.

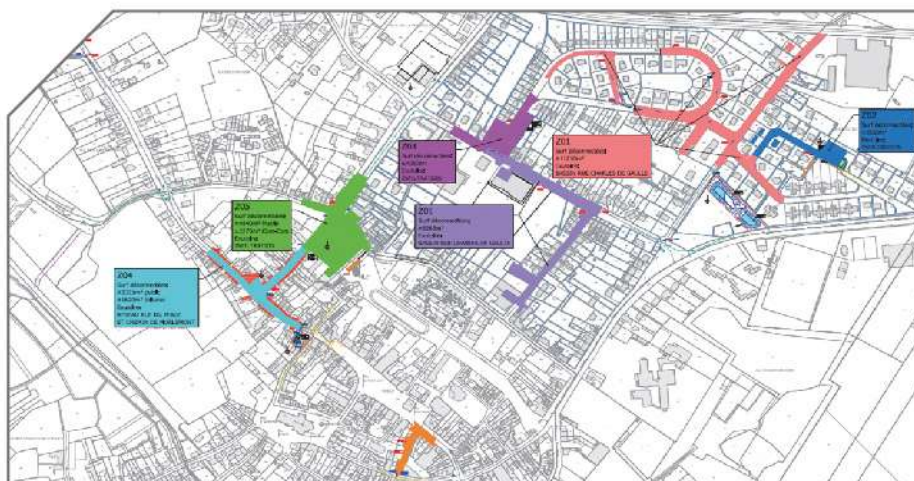
- Déconnexion de 4.935 m²

ZONE 5 : Mise en place d'un réseau dédié aux eaux pluviales donc séparatif pour une partie de la rue du Faubourg Saint Nicolas, ainsi que la création d'un bassin d'infiltration enterré.

- Déconnexion de 8.110 m²

ZONE 6 : Suppression des grilles avaloirs rue Meslier et création d'un caniveau grille à connecter au réseau des eaux pluviales présent rue des poissonniers.

- Déconnexion de 1.260 m²



DE NOUVEAUX COMMERCES



KP HABITAT

Depuis le 1^{er} mars, "KP Habitat", entreprise de rénovation, d'agrandissement et de chauffage s'est installée à l'Espace des Entreprises, situé aux anciens garages François. Associés depuis 2006, Olivier Petit et Eric Gris sont ravis d'avoir pu ouvrir une vitrine dans notre ville, étant déjà implantés à Doingt-Flamicourt. "Nous travaillons avec les particuliers et les entreprises. Nous proposons de la rénovation de l'habitat (agrandissements, chauffage et énergies renouvelables). Nous faisons de la vente de poêles à bois, de poêles à granulés, de chaudières ; ainsi que l'entretien et les réparations" expliquent les deux professionnels. "KP Habitat" compte cinq salariés et a pour projet de recruter des chauffagistes, un(e) responsable d'agence et un(e) secrétaire-commercial(e). La conseillère municipale déléguée aux relations avec les commerçants, artisans et entreprises, Amélie Cathala est venue souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants.

La boutique est ouverte tous les après-midi sur rendez-vous
au 03 22 84 26 59
ou 06 71 56 82 64

L'AUTO-ÉCOLE "ROUTE 80"

Depuis le 5 mars, il est possible de venir au 23 rue Gambetta s'inscrire pour passer le permis de conduire, ou de téléphoner au 03 60 63 00 12. Le permis moto sera bientôt possible. Le gérant, Jean-François Delaruelle voit son planning se remplir.

Le moniteur de l'auto-école a été ravi d'échanger avec le maire Frédéric Demule et Amélie Cathala, la conseillère municipale chargée des relations avec les artisans, commerçants et entreprises.

L'auto-école est ouverte le mardi de 10h à 12h et de 16h à 18h. Le mercredi de 15h à 19h, le vendredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 13h à 15h.



RESTO RAPIDE : STREET BURGER

Depuis le 13 mars, il est possible de venir déguster des burgers et wraps au 1 avenue Foch. Antoine Ferreira le gérant, Benjamin le responsable et leur équipe de 5 personnes sont heureux de vous accueillir pour

manger sur place ou à emporter, sans oublier la possibilité de se faire livrer dans un rayon de 15 km. « Nous sommes ravis de voir qu'il y avait une demande dans la restauration rapide. Le midi, les travailleurs des entreprises Nesloises sont contents de venir se poser, puisque l'on sert en salle avec une vingtaine de places assises. Dès les beaux jours, il sera possible de manger en terrasse » précise Benjamin.

Tél. : 03 22 37 37 74

Ouvert du mardi au samedi de 11h30 à 14 h et de 18h à 22h30, le dimanche de 18h à 22h30.



DJ ENZO EVOLUTION BOUTIQUE

Depuis le 20 avril, DJ Enzo Evolution Boutique a ouvert ses portes au 1 rue Saint-Nicolas. Ce nouveau magasin propose un large choix d'articles de fêtes à des prix bas (prix de déstockage) : décorations de tables, accessoires de fêtes, cartes d'anniversaires, ballons, le choix étant assez vaste pour décorer tous les événements familiaux et festifs. Le jeune couple Enzo Immoun et Chloé Bouery est heureux de vous accueillir dans ce bel espace du mardi au samedi de 10h à 12h et de

14h à 19h. Par ailleurs, depuis l'ouverture l'an dernier de leur première boutique, ils ont élargi leurs services en proposant de la location de vaisselle, de mobilier et de salle de réception.



ACTUALITÉS SPORTIVES

TIR À L'ARC

Le 1^{er} avril, s'est tenu le traditionnel et annuel *tir à l'oiseau* organisé par le club de tir à l'arc Neslois. Le conseiller municipal délégué aux sports Mickaël Ansel a salué l'ensemble des participants et a assisté à la compétition. Au terme de cette journée, c'est Christian Carpentier qui est devenu Roy et Vivyen Fontaine Roitelet. Félicitations à eux !



GALA DE DANSE

Le J'Club Danse a présenté le samedi 11 mai son spectacle de fin d'année intitulé « Le secret de la danse ». Les danseurs et danseuses ont ainsi pu montrer le travail de toute une année à leur public venu nombreux les applaudir.

DEUX LOTOS QUINE ORGANISÉS

Pour la deuxième fois en 1 mois l'A.S. Pays Neslois a fait le plein pour son loto quine. Les joueurs étaient au rendez-vous pour essayer de décrocher le gros lot. Pour cette cession de jeux, c'était un séjour d'une semaine au Corbier et une semaine en camping 5 étoiles à Fréjus-Saint-Raphaël. Encore merci à tous pour votre participation !



À VOS AGENDAS...

9 juin

> Brocante du badminton
Réservation : 06 18 38 06 15

22 juin

> Fête de l'A.S. Pays Neslois
au stade Auffève

BIENTÔT UN PUMPTRACK

Dans le cadre de ses actions en faveur de la jeunesse, la municipalité a voté la création d'un skatepark, qui viendra compléter la structure du City stade, ainsi que les deux aires de jeux déjà réalisées. Un lieu destiné à la pratique du skateboard, du roller, de la trottinette freestyle, du BMX... Ce skatepark sera implanté devant le City stade. L'infrastructure de 110 m² sur laquelle sera installé un Pumptrack est une piste en boucle, constituée de bosses et de virages relevés, pouvant être utilisée avec différents équipements sportifs. Elle sera composée de 34 éléments en béton représentant un circuit de 70 mètres linéaires.

Le coût des travaux s'élève à 120.000€ TTC. Après déduction de la subvention du Département (40% du montant HT), de la subvention de la Région (20% du montant HT) et de la récupération d'une partie de TVA, le reste à charge pour la commune sera de 43.600€.



Retour en images sur...

LES NUITS CELTIQUES

■ À LA NOUVELLE SCÈNE LES 26 & 27 AVRIL 2024



La Nouvelle Scène a vécu au son de la musique celtique devant plus de 800 personnes lors des deux soirées. Cette année encore, le public a applaudi et apprécié les différents groupes de musiciens et danseurs. Le vendredi **Maybugs** et le parrain du festival **Hopi** ont débuté la soirée. En deuxième partie de soirée, ce sont les groupes **Irish Mor & Manaor** et le **Nesle District Pipe Band** qui ont enchanté les spectateurs, accompagnés pour la première fois par la **Chorale du collège Louis Pasteur de Nesle**. Le samedi c'est le **Bagad Kériz** accompagné des danseurs **Mibien ar mor** et en deuxième partie de soirée **Comrades** qui ont fait vibrer le public.



Le président des Nuits Celtiques Pascal Mistral et son équipe de bénévoles ont été ravis de cette 13^e édition par la qualité et l'ambiance de ces deux journées. Quant au maire et conseiller départemental Frédéric Demule, il s'est associé à Pascal Mistral pour remercier les organisateurs et tous les sponsors qui ont, chacun à leur façon, fait que ce festival a été une réussite. Merci à tous et à l'année prochaine !



Retrouvez le diaporama de cette soirée celtique en scannant ce QR Code :

ou inscrivez dans votre barre adresse internet (sans les www.) : youtu.be/8IdmQPgmETY

